



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 07 novembre 2018;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation 07 novembre 2018 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire ; MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire ; MM. Yves SCHNELL, Bruno GLOCK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Gabrielle DONNARD, Alexandra FRECH, Karine VOGELISEN, Carine SCHUTZ, Estelle SCHUHLER, Conseillères Municipales ; MM. Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Claude BRUNSCHWILLER, Philippe SIMLER, Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux.

Mmes Christelle HIRSCHMANN et Laurence PALMER, Conseillères Municipales, et MM. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, sont absents et excusés.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale.

Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Membres en exercice: 23 Présents: 19 Absents et excusés: 4 Procurations: 3

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

oOo

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

L'ordre du jour est le suivant :

- 45.1 Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018**
- 45.2 ADMINISTRATION GENERALE**
 - Gestion du personnel***
 - Modification du tableau des effectifs*
- 45.3 FORET- CHASSE**
 - A. Exercice 2019**
 - Etat prévisionnel des coupes, programme des travaux d'exploitation et programme des actions*
 - B. Etat d'assiette – 2020**
- 45.4 DOMAINE**
 - A. Convention d'occupation précaire – Secteur PAA Est**
 - B. Régularisation foncière**
 - Acquisition de parcelles*
- 45.5 FINANCES**
 - Budget supplémentaire 2018**
 - A. Etat des subventions modifié**
 - B. Budget supplémentaire 2018**
- 45.6 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 45.7 COMMUNICATIONS**
- 45.8 VŒUX – DIVERS**

oOo

Le Maire informe le Conseil vouloir retirer de l'ordre du jour de la séance le point « **45.2 ADMINISTRATION GENERALE - *Gestion du personnel - Modification du tableau des effectifs*** » au motif que ce point sera traité lors d'une prochaine séance. **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

Il rappelle également que la séance initialement programmée le 11 décembre a été reportée au 18 décembre afin d'y permettre l'attribution des marchés relatifs à l'aménagement de la rue Sainte Odile d'une part, mais aussi afin de permettre à chaque élu de participer à une réunion d'information et de présentation du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui se déroulera le 11 décembre prochain à Châtenois – salle des Tisserands. Il invite les élus à s'y rendre vu l'importance du sujet et son impact sur la Commune.

M. SOHLER adresse à l'Assemblée les salutations du Maire, de la Municipalité et des habitants de Gamadji où il a séjourné il y a peu. Chaque élu se voit offrir par M. SOHLER un savon produit sur place par une coopérative de femmes. L'ensemble des habitants de Gamadji adresse ses bonjours et remerciements particuliers à la population de Scherwiller, à la commune et ses environs pour leurs contributions et soutiens ainsi qu'au travers de l'association présidée par M. Raymond STIEGLER accompagné de toute son équipe.

45.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présent lors de la séance.

45.2 ADMINISTRATION GENERALE

Gestion du personnel

Modification du tableau des effectifs

Ajourné.

45.3 FORÊT - CHASSE

A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux d'exploitation 2019

Programme des actions 2019

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué,

Courant octobre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2019,
- le programme d'actions pour 2019,

ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissent alors synthétiquement et de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	SOLDE	
EXPLOITATION				
ETAT PREVISIONNEL DES COUPES				
- Salaires et charges	17990,- €	}	19 790,- €	
- Assistance gestion de la main d'œuvre	900,- €			
- Frais gestion SIVU et autres	900,- €			
- Débardage - câblage	9 270,- €	Vente de bois coupés	28 190,- €	
- Maîtrise d'œuvre	2 379,- €	Produits accidentels coupés	22 000,- €	
		Bois sur pied	0 €	
TOTAL EPC	31 439,- €		50 190 - €	+ 18 751,- €
PROGRAMME DES ACTIONS/TRAVAUX				
Régie - Salaires et charges				
- Travaux de maintenance - parcellaire	2 240,- €			
- Travaux sylvicoles	5 360,- €			
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier	380,- €			
- Travaux d'infrastructure	5 550,- €			

- Travaux cynégétiques	1 040,- €			
	750,- €			
- Travaux environnementaux	1 500,- €			
- Travaux touristiques				
- Travaux divers	990,- €			
Sous-total	17 810,- €			
- Frais de gestion de main d'œuvre	1 451,- €			
Honoraire assistance technique	2 035,- €			
Total PA	21 296,- €			- 21 296,- €
TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA	52 735,- €		50 190,- €	- 2 545,- €
Frais de garderie ONF (2018 ref)	3 000,- € environ			- 3 000,- €
Contribution à l'hectare (ref 2018)	1 147,- €			- 1 147,- €
TOTAL GESTION FORESTIERE 2019	56 882,- €		50 190,- €	- 6 692,- €

La proposition intègre en recettes des volumes de 428 m³ de vente de bois coupés et 400 m³ de produits accidentels, soit un total de 828 m³ de coupes à façonner.

Concernant le programme des travaux la présentation détaillée est :

Actions et localisations	Quantité Programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvriers prévues par l'ONF
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE					
Entretien du périmètre Localisation : Massif	2 300 MLI	656,- €	0,- €	656,- €	16 H
Entretien du parcellaire Localisation : 20, 42, 16, 25, 29	6 300 MLI	1 312,- €	0,- €	1 312,- €	32 H
TRAVAUX SYLVICOLES					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 39.j	0,50 HA	492,- €	0,- €	492,- €	12 H
Nettoisement de régénération Localisation : 28.j	2,76 HA	328,- €	0,- €	328,- €	8 H
Détourage dans les peuplements Localisation : 36.j, HET, EPC, ERS	12 U	328,- €	0,- €	328,- €	8 H
Détourage dans les peuplements Localisation : 20.j, 25.j	220 U	2 255,- €	0,- €	2 255,- €	55 H
Détourage dans les peuplements Localisation : 41.e	90 U	1 312,- €	0,- €	1 312,- €	32 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER					
Dépôt en déchetterie	8 H	328,- €	0,- €	328,- €	8 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Route des Châteaux et Chemin du Tilleul	7.20 KM	1 968,- €	0,- €	1 968,- €	48H
Travaux d'entretien de piste/chemin (*)	5KM	1 968,- €	0,- €	1 968,- €	48 H

Localisation : Réseau					
Réseau de desserte : entretien des lisières (*) Localisation : Route du Sel (aller et retour)	3.50 KM	0,-€	660,-€	660,-€	0 H
Réseau de desserte : entretien des lisières (*) Localisation : Chemin du Brischbach (aller et retour)	2.50 KM	0,-€	300,-€	300,-€	0 H
TRAVAUX CYNEGETIQUES					
Création d'enclos témoin Localisation : 24.a, 35.a, 41.ae 3 enclos de 5mX5m – grillage 60m et 24 piquets	3 U	738,- €	180,- €	918,- €	18 H
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX					
Élimination ou limitation d'espèces indésirables Localisation : Massif Lutte contre la renouée du japon	1 U	656,- €	0 €	656,- €	16 H
TRAVAUX TOURISTIQUES					
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobilier, signalétique,..(*) Localisation : La Redoute, Hühnelmühle	1 U	328,- €	0 €	328,- €	8 H
Travaux – Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Sentiers des Châteaux	1 U	984,- €	0,- €	984,- €	24 H
TRAVAUX DIVERS					
Abatage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m – Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : 22a, 23a, 26a	1 FO	410,-€	0,-€	410,-€	10 H
Matérialisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : 22a, 23a, 26a	21.91 HA	123,-€	0,-€	123,-€	3 H
Travaux divers dans les peuplements (*) Localisation : P.div. Abatage sapins de Noël	1 U	328,- €	0,- €	328,- €	8 H
TOTAL		14 514,- €	1 140,- €	15 654,- €	354 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	2 035,- €
Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	1 451,- €
Montant total estimatif HT	19 140,- €

La Commission Forêt – Chasse s'est réunie les 18, 24 et 31 octobre 2018 afin de prendre connaissance des propositions et d'en débattre.

A été décidé :

1) En matière de coupes,

- Parcelle 22a : coupe validée ;
- Parcelle 23a : coupe validée ;
- Parcelle 26a : coupe validée ;
- Produits accidentels : acceptés.

2) La réduction du programme des actions :

Actions et localisations	Nombre d'heures ouvriers prévues par l'ONF	Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission
Entretien du périmètre Localisation : Massif	16 H	10 H
Entretien du parcellaire Localisation : 20, 42, 16, 25, 29	32 H	10 H
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 39.j	12 H	8 H
Nettoisement de régénération Localisation : 28.j	8 H	8 H
Détourage dans les peuplements Localisation : 36.j, HET, EPC, ERS	8 H	8 H
Détourage dans les peuplements Localisation : 20.j, 25.j	55 H	24 H
Détourage dans les peuplements Localisation : 41.e	32 H	0 H Pas de détourage et d'élagage dans la parcelle 41.e
Dépôt en déchetterie	8 H	0 H Sera exécuté en régie interne
Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Route des Châteaux et Chemin du Tilleul	48H	25 H
Travaux d'entretien de piste/chemin (*) Localisation : Réseau	48 H	25 H
Réseau de desserte : entretien des lisières (*) Localisation : Route du Sel (aller et retour)	0 H	4 H Sera exécuté en régie interne et un budget de 300,-€ pour la location d'une nacelle
Réseau de desserte : entretien des lisières (*) Localisation : Chemin du Brischbach (aller et retour)	0 H	0 H
Création d'enclos témoin Localisation : 24.a, 35.a, 41.ae 3 enclos de 5mX5m – grillage 60m et 24 piquets	18 H	0 H
Élimination ou limitation d'espèces indésirables Localisation : Massif Lutte contre la renouée du japon	16 H	0 H
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,...(*) Localisation : La Redoute, Hühnelmühle	8 H	8 H
Travaux – Sécurité du public e protection des milieux (*) Localisation : Sentiers des Châteaux	24 H	24 H
Abatage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m – Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : 22a, 23a, 26a	10 H	10 H
Matérialisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : 22a, 23a, 26a	3 H	3 H
Travaux divers dans les peuplements (*) Localisation : P.div. Abatage sapins de Noël	8 H	8 H
TOTAL	354 H	175 H

3) La possibilité de réaliser des aménagements cynégétiques dans les lots de chasse.

Les emplacements seront validés sur place en présence des Chasseurs, de l'ONF et de la Commune.

Est donc proposé au Conseil :

- DE VALIDER** l'état prévisionnel des coupes tel que proposé par l'ONF ;
- DE MODIFIER** le programme des actions tel que ci-dessus décrit ;
- D'INTEGRER** la réalisation d'aménagements cynégétiques ;
- DE CHARGER** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- D'INSCRIRE** au budget 2019 de la commune 1 500,- € de crédits pour l'acquisition de plantations et 1 000,-€ de crédits pour frais divers ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer toute pièce afférente.

A Mme Régine DIETRICH, Adjointe, soulignant que le programme des actions pour 2018 avait déjà été réduit, M. GLOCK confirme que son objectif est l'atteinte de l'équilibre financier. M. Philippe SIMLER, Conseiller, relève constater de plus en plus de taches de dépérissement dans le massif forestier, taches importantes provenant de sapins qui se meurent.

M. GLOCK indique que l'ONF a conscience de la situation. Les secteurs les plus touchés sont les sapinières implantées spécifiquement sur les artères granitiques particulièrement exposées aux chaleurs et sécheresses en été.

L'ONF soutient donc toute intervention en matière de plantation et s'est préoccupé d'une éventuelle reconduction d'opérations déjà menées par le passé dans la Commune et projetée à nouveau en début d'année 2019.

Pour M. SIMLER, la forêt connue verdoyante il y a encore 10 ans devient aujourd'hui moins verdoyante et cela est dû au dépérissement des sapins ne pouvant développer des ressources racinaires. L'effet visuel devient marquant pour ceux qui connaissent le massif. Pour M. GLOCK, le chêne ainsi que d'autres essences subissent les mêmes effets qui sont dus aux changements climatiques.

L'ONF est aujourd'hui à la recherche de surfaces d'environ 2 ha d'un seul tenant où des opérations de coupes à blanc suivies de replantations d'espèces autochtones mêlées par exemple à du cèdre,.... pourraient être réalisées. Une réflexion est à mener et les services y sont sensibles. M. DILLESEGER, Conseiller, souligne qu'une subvention à hauteur de 40 % est d'ailleurs envisageable pour un tel type de projet.

Pour M. SIMLER, le risque à terme est l'organisation de coupes non structurées que la Commune va subir.

M. DILLESEGER indique que la régénération ne produit plus les résultats escomptés aujourd'hui puisque les jeunes plants brûlent. Des essais sont à réaliser avec du cyprès, cèdre de l'atlas,.... M. SIMLER

relève que malheureusement l'échelle de temps pour de tels arbres n'est pas la même que la nôtre. Il y a 20 ans, le château du Ramstein était cerclé de végétation, aujourd'hui il apparaît en évidence bien plus dégagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE** l'état prévisionnel des coupes tel que proposé par l'ONF ;
- MODIFIE** le programme des actions tel que ci-dessus décrit ;
- INTEGRE** la réalisation d'aménagements cynégétiques ;
- CHARGE** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- INSCRIT** au budget 2019 de la commune 1 500,- € de crédits pour l'acquisition de plantations et 1 000,-€ de crédits pour frais divers ;
- AUTORISE** le Maire à signer toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANMITE

45.3 FORÊT - CHASSE ***B. Etat d'assiette 2020***

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,
M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué,

La Commission Forêt – Chasse réunie les 18, 24 et 31 octobre 2018, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2020, a émis un avis favorable au projet, sous réserves.

PROPOSITION ONE

Parcelles	Volume prévisionnel en m ³
29_a1	103
25_a	69
20_a	18
20_iv	75
16_a	260

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'état d'assiette 2020 proposé par l'ONF pour ce qui concerne les parcelles :

- 29_a1, à condition de réserver 50 ares d'un seul tenant à une coupe très sévère en vue d'une restructuration (plantation),
- 25_a à condition d'y prévoir un aménagement cynégétique conséquent,
- 20_a et 20_iv à condition de prélever le volume uniquement dans le bas des parcelles ;
- 16_a, à condition de réduire le volume à 180 m³.

DE CHARGER le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'état d'assiette 2020 proposé par l'ONF pour ce qui concerne les parcelles :

- 29_a1, à condition de réserver 50 ares d'un seul tenant à une coupe très sévère en vue d'une restructuration (plantation),
- 25_a à condition d'y prévoir un aménagement cynégétique conséquent,
- 20_a et 20_iv à condition de prélever le volume uniquement dans le bas des parcelles ;
- 16_a, à condition de réduire le volume à 180 m³.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

ADOPTE A L'UNANIMITE

45.4 DOMAINE

A. Convention d'occupation précaire – Secteur PAA Est

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué,

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Sandra LALLEMAND domiciliée 5, route de Kientzville à Scherwiller, formulée en date du 06 septembre dernier aux fins d'y faire pâturer ses équidés.

Cette action entretiendrait, sans les appauvrir, les terrains occupés.

Il convient donc d'établir avec elle une convention d'occupation précaire et définir les conditions d'utilisation des terrains communaux.

La Municipalité propose de mettre à disposition les parcelles cadastrées section C numéros 598 (872 m²), 599 (872 m²) et 744 (6823 m²), situées au lieu-dit « Am Hohlen Weg ».

Il est précisé qu'en contrepartie de l'occupation de ces terrains à l'euro symbolique, Madame Sandra LALLEMAND s'engage à :

- assurer l'entretien des parcelles mises à disposition ;

- entretenir les parcelles essentiellement par le pâturage de chevaux ou de poneys (pour maintenir en bon état écologique les sites) ;
- souscrire une assurance pour les parcelles occupées et les risques inhérents aux activités spécifiques qui y seront mises en œuvre ;
- édifier par ses soins les clôtures nécessaires au maintien de leurs animaux ;
- ne pas céder ou sous-louer les parcelles.

Entendu l'exposé du Maire et après avis favorable de la Municipalité, il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER	le projet de convention d'occupation précaire à intervenir avec Madame Sandra LALLEMAND ;
DE METTRE	à la disposition de Madame Sandra LALLEMAND les parcelles cadastrées section C numéros 598 (872 m ²), 599 (872 m ²) et 744 (6823 m ²), situées au lieu-dit « Am Hohlen Weg » ;
DE DONNER	pouvoir au Maire pour la signature de convention d'occupation précaire et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE	le projet de convention d'occupation précaire à intervenir avec Madame Sandra LALLEMAND ;
DECIDE DE METTRE	à la disposition de Madame Sandra LALLEMAND les parcelles cadastrées section C numéros 598 (872 m ²), 599 (872 m ²) et 744 (6823 m ²), situées au lieu-dit « Am Hohlen Weg » ;
DONNE	pouvoir au Maire pour la signature de convention d'occupation précaire et tout document relatif à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

45.4 DOMAINE

B. Régularisation foncière

Acquisition de parcelles

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 26 août 2014, a été décidé de procéder à la régularisation d'un certain nombre d'emprises de l'emplacement réservé n°A15 destiné à l'élargissement de la voirie à 9 mètres de la rue de Sélestat couplée d'un aménagement de pistes cyclables.

Une parcelle subsiste et nécessite d'être acquise par la Commune de Scherwiller. Il s'agit de la parcelle cadastrée section 18 n°635/35, d'une contenance de 0,13 are, appartenant à la « SNC Le Clos des Vignes ».

Il est donc proposé au Conseil municipal :

D'ACQUÉRIR au prix de 500€ /are la parcelle comprise dans l'emprise de l'emplacement réservé n°A15 destiné à l'élargissement de la voirie à 9 mètres de la rue de Sélestat couplée d'un aménagement de pistes cyclables, en vue de son incorporation dans le domaine public communal :

Section	Parcelle	Propriétaire	Surface en m ²
18	635/35	SNC Le Clos des Vignes	13 m ²

DE PROCEDER au classement dans le domaine public de l'emprise ci-dessus référencée ;

DE CHARGER Maître Chantal REISACHER-DECKERT, Notaire à SELESTAT, d'accomplir toutes les formalités qui en découlent ;

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, souligne que le projet de délibération fait référence à un emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voie à 9 m de la rue de Sélestat couplé à un aménagement de piste cyclable. Or, aujourd'hui il n'y a pas de projet de création de piste cyclable au vu de la largeur limite de ladite rue mais il s'agit bien d'une régularisation d'une précédente délibération pour laquelle une parcelle avait été omise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACQUIERT au prix de 500€ /are la parcelle comprise dans l'emprise de l'emplacement réservé n°A15 destiné à l'élargissement de la voirie à 9 mètres de la rue de Sélestat, en vue de son incorporation dans le domaine public communal :

Section	Parcelle	Propriétaire	Surface en m ²
18	635/35	SNC Le Clos des Vignes	13 m ²

PROCEDE au classement dans le domaine public de l'emprise ci-dessus référencée ;

CHARGE Maître Chantal REISACHER-DECKERT, Notaire à SELESTAT, d'accomplir toutes les formalités qui en découlent ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

ADOpte A L'UNANMITE

45.5 FINANCES

Budget supplémentaire

A. Etat des subventions modifié

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal après discussion en Commission des Finances et en Municipalité, d'arrêter les états des subventions à verser de la manière suivante :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous-Total	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention	BS 2018 Aide exceptionnelle
	BP 2018	BP 2018	BP 2018		BP 2018		
ACCA	200.00	300.00	280.00	780.00		780.00	
ACJA	200.00			200.00		200.00	
Acoustirock	153.00			153.00		153.00	
SlowUp Alsace Route des Vins			1 100.00	1 100.00		1 100.00	
Amicale des donneurs de sang bénévoles	200.00			200.00		200.00	
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfa	1 000.00		1 344.00	2 344.00		2 344.00	
APPE	200.00			200.00		200.00	
Association d'animations de Châtenois-Scherwil	1 100.00			1 100.00		1 100.00	
AZUR FM	642.00			642.00		642.00	
BADMINTON	200.00			200.00	3 528.00	3 728.00	
CHAC (Hockey)	200.00			200.00	151.50	351.50	
École de Musique de Châtenois-Scherwiller	5 575.00			5 575.00		5 575.00	
Aux fils de l'Aubach	200.00			200.00		200.00	
Elssasser Wanckes	200.00			200.00		200.00	
Gamadji	200.00		500.00	700.00		700.00	
Groupe Folklorique Sommerberg	153.00			153.00		153.00	
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00		700.00	900.00		900.00	
KRAV - EKOP DE L'ORTENBOURG	200.00			200.00	702.00	902.00	
Les Amis de la Résidence de l'Alumnat	200.00			200.00		200.00	
Les Amis d'Odile	200.00			200.00		200.00	
Les enfants de l'Aubach	200.00			200.00		200.00	
Les Knecke's de l'Aubach	200.00			200.00		200.00	
La Rockale	153.00			153.00		153.00	
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00			200.00		200.00	
Les Stumbas de la Scheer	200.00			200.00		200.00	
Les Trouvères du Ramstein	200.00			200.00		200.00	
Veilleurs du Ramstein	200.00		1 000.00	1 200.00		1 200.00	
MJC	1 000.00	300.00	2 000.00	3 300.00	6 181.50	9 481.50	
La Ronde de l'Alumnat	200.00			200.00		200.00	
Scherwil'lecteurs	200.00			200.00		200.00	
SOLAIDE	200.00			200.00		200.00	
Sport Loisirs et Convivialité	200.00			200.00		200.00	
UNC	200.00			200.00		200.00	
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	40.00			40.00		40.00	
USS	1 000.00	300.00	3 200.00	4 500.00	1 308.00	5 808.00	
	15 616.00	900.00	10 124.00	26 640.00	11 871.00	38 511.00	
TOTAL GENERAL BP 2018	38 511.00					TOTAL BS 2018	0.00

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	<u>Budget Primitif 2018</u>	<u>B.S. 2018</u>
<u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u>	<u>10 460.00</u>	
65736 - CCAS	10 000.00	
65738 - Syndicat du Giessen	460.00	
<u>65743 PARTICIPATIONS</u>	<u>6 500.00</u>	
Groupement d'Action Sociale - CNAS	5 500.00	
Restauration maisons à pans de bois	500,00	
Energies renouvelables	500,00	
<u>65744 SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE</u>	<u>11 467.00</u>	<u>0.00 €</u>
Ecole maternelle - coopérative	611.00	
Ecole maternelle - projet éducatif	1 900.00	
Ecole centre - coopérative	2 760.00	
Ecole centre - coopérative - Projet éducatif	-	
Ecole centre - classes transplantées	420.00	
Sport scolaire Scherwiller	276.00	
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	500.00	300.00 €
Collège Châtenois - fonctionnement	500.00	
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 500.00	
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00	
Collège Châtenois/Projet artistique	1 000.00	
Voyages scolaires	500.00	-300.00 €

A Mme Carine SCHUTZ, Conseillère, souhaitant savoir à quoi correspond la subvention ponctuelle octroyée au Badminton par exemple, le Maire indique que conformément aux engagements pris, cette subvention correspond à 50 % du coût de la location de l'ESC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter les états des subventions à verser comme indiqué ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

45.5 FINANCES
Budget supplémentaire
B. Budget supplémentaire 2018

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

Le document arrêté se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses nouvelles		1 793 336,69 €
Dont virement complémentaire à la section d'investissement	1 651 078,- € (soit dépenses nouvelles : 142 258,69)	
Recettes nouvelles		1 793 336,69 €
Dont excédent antérieur	1 748 429,69 €	
Solde et résultat prévisionnel de fonctionnement 2018		./.

INVESTISSEMENT

	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES	526 442,22	1 367 323,56	1 893 765,78
RECETTES	180 960,83	1 712 804,95 (dont excédent antérieur de 801 953,50)	1 893 765,78
SOLDE	-345 481,39	345 481,39	./.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2018 tel que présenté.

Sortie de M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal

M. Claude BRUNSCHWILLER souhaite savoir si la Commune est informée de la disparition annoncée de la taxe sur les pylônes électriques. M. Jean-Philippe HHHN indique que non mais souligne que l'impact serait considérable puisque cette taxe représente plus de 60 000,- € par an pour notre collectivité.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller, fait observer qu'une fois de plus ces dispositions à venir, si elles sont vérifiées, impacteront nos Communes rurales dont les budgets ne cessent d'être rognés d'années en années.

Concernant la hausse de 8 000,- € appliquée à l'article 60612 Energie-électricité, M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, souhaite en connaître l'objet. M. Jean-Philippe HHHN indique qu'il s'agit à la fois d'une hausse des volumes dus à l'intégration du corps de garde et de l'ancienne Frimousse dans la liste des bâtiments pris en charge par la Commune ainsi que de l'augmentation du prix du gaz.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller, revient en séance.

M. Jean-Philippe HHHN relève également la hausse des crédits en recettes et en dépenses concernant les sinistres et leurs remboursements (Portique et vitre ESC,...).

Un remboursement d'emprunt avait également été envisagé. Il s'agit d'un emprunt d'environ 96 000,- € restant à rembourser pour un taux négocié à l'époque à 4,6 % et concernant la construction des ateliers municipaux. Les modalités de remboursement anticipées inscrites au contrat signé en son temps impliqueraient un versement d'une indemnité de 59 000,- €, soit une économie au final de 2 000,- € seulement par rapport aux intérêts qui restent à verser jusqu'à l'échéance. En conséquence, il ne sera pas donné suite à ce dossier.

A Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère, souhaitant savoir si une renégociation n'était pas possible, M. Jean-Philippe HHHN indique que celle-ci sera menée très prochainement même si nous savons d'ores et déjà qu'elle aura très peu de chance d'aboutir.

Il rappelle également que l'année 2019 sera particulièrement délicate financièrement puisque chaque trimestre selon l'échéancier travaux produit pour la construction de l'école, 530 000 € seront à mandater. En contrepartie, les subventions ainsi que le FCTVA afférent ne seront encaissés qu'avec un décalage allant jusqu'à fin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire 2018 tel que présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

45.6 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 16 octobre 2018 relative à la fourniture de panneaux de signalisation et la réalisation de peinture routière. Le marché sera confié à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant total de : 3 491,85€ € HT, comprenant :

- Signalisation verticale : 2 352,85€ HT
- Signalisation horizontale : 1 139,- € HT

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 13 octobre 2018 relative à la location de la salle polyvalente aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
03/11/2018	Association MJC	Théâtre Quiproquo	A titre gratuit
10/11/2018	M. René-Alexandre ESCUDE Société Civile de Chasse de Scherwiller	Fête de la Saint-Hubert	250 € la salle 60 € local cuisine
16/11/2018	Judo Club Shinsei	Assemblée Générale	A titre gratuit
17 et 18/11/2018	Les amis d'Odile	Repas Choucroute	A titre gratuit
24/11/2018	ACCA	Assemblée Générale	A titre gratuit

Décision municipale en date du 16 octobre relative à une consultation pour la fourniture et la pose d'une extension au columbarium existant au cimetière communal de Scherwiller.

Décision municipale en date du 17 octobre 2018 relative à la location du préau de l'ancienne école de Kientzville à la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
09/11/2018	Association «Les Stumbas de la Scherr »	Fête de la Saint Martin	A titre gratuit

(6)

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Décision municipale en date du 16 octobre 2018 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant une vitre fissurée à l'ESC. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 3.141,08 € versée par GROUPAMA, déduction faite de la franchise de 240,- € et de la vétusté d'un montant de 177,95 €.

Décision municipale en date du 16 octobre 2018 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant une dégradation du bar de l'ESC. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 295,- € versée par la MAIF.

45.7 COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire, indique que :

- L'association Foncière Urbaine Autorisée « AFUA Halbpfad » a été dissoute par arrêté préfectoral du 14 septembre 2018.
- Avoir assisté ce jour à l'inauguration de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat par M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances.
- Aux élus avoir été sensibilisé par la gendarmerie nationale par rapport aux risques de cambriolages et tentatives d'intrusion dans les habitations sur le territoire de la Commune. Il invite les élus à diffuser largement l'information et annonce l'organisation par le Commandant de la Communauté de Brigade de la Gendarmerie d'une réunion publique qui sera fixée prochainement, la période de fin d'année étant réputée particulièrement sensible.

Il rappelle la situation délicate de certaines victimes de vols sans effraction par rapport à leurs assurances et souligne l'importance de fermer à clef les portes de son logement. M. WAEGELL, Conseiller, donne l'exemple de son voisin qui, ayant constaté la présence d'un voleur dans son quartier en a informé la Gendarmerie.

Le Maire confirme que la meilleure vigilance est la surveillance active entre voisins. Une diffusion du message via internet, la presse locale sera également effectuée.

- Faisant suite à une délibération du Conseil Municipal du printemps dernier, il a été procédé au lancement d'une consultation relative au renouvellement du marché des assurances pour les quatre années à venir.

Après analyse par le Cabinet RISK Partenaires, Assistant à Maître d'Ouvrage, les différents lots ont pu être attribués de la manière suivante :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant par an
Lot 1	Assurance responsabilité civile	Groupama	1 210,15
Lot 2	Assurance protection fonctionnelle	Groupama	119,90
Lot 3	Assurance protection juridique	Groupama	484,08
Lot 4	Assurance automobile	Groupama	2 617,-
Lot 5	Assurance des dommages aux biens	Groupama	5 912,32
	TOTAL		10 343,45

L'économie à venir sera donc de 6 487,67 € par an soit pour la durée totale du marché de 25 950,68 €. Il est précisé que durant les quatre années passées, la SMACL était titulaire des quatre premiers lots et GROUPAMA du dernier. Cette excellente nouvelle est en partie due à la faible sinistralité de la Commune.

- Construction de l'école élémentaire :

La Région Grand Est a attribué le 12 octobre dernier une subvention de 125 000,- € à la Commune pour la réalisation du projet, une annonce du montant alloué qui arrive de bon augure évidemment.

Le Maire rappelle que le Département avait déjà attribué la promesse d'une attribution de 100 000,- € et que 300 000,- € ont été enregistrés au titre de la DETR pour laquelle une demande complémentaire sera faite pour 2019.

- Château du Ramstein :

Le Maire informe le Conseil que le groupe technique issu du Comité de Gestion du Biotope s'est rendu sur site la semaine passée. Une réunion formelle aura lieu le 29 Novembre prochain en Mairie de Scherwiller en présence de l'ensemble des services et parties prenantes. La réunion sera placée sous la présidence de M. le Sous-Préfet comme il est de rigueur.

A l'ordre du jour de cette réunion figurent :

- Un point sur les décisions prises lors de la sortie sur site
- Le point définitif relatif aux demandes de la DRAC en matière d'étude d'impact et de demande de dérogation concernant les travaux de rénovation et mise en sécurité du Ramstein, le sauvetage du Haut-Logis, la consolidation de la porte d'accès au fossé Sud-Est et l'intervention du chemin d'accès.
- La validation d'un planning prévisionnel succinct intégrant les diverses démarches administratives.

Le Maire indique qu'il ne souhaite pas que la Commune s'engage dans la phase des travaux liés au chemin tant que l'arrêté préfectoral autorisant les travaux au Château ne soit signé. Cependant, l'Architecte des Bâtiments de France a demandé diverses pièces complémentaires. Elle a été invitée à participer à la réunion du 29 novembre.

Le Maire signalant que toutes les demandes et démarches demandées ont jusqu'à présent été respectées. La patience était grande jusqu'à présent. Il craint cependant que si le projet ne peut être engagé en 2019, celui-ci s'embourbe définitivement.

L'espoir que la situation se débloque le 29 novembre prochain est donc grand et les perspectives sont largement espérées pour enfin concrétiser les avancées.

- Le Maire proposant à M. Philippe SIMLER, Conseiller, d'informer les élus que Scherwiller sera de nouveau à la une le mercredi 28 novembre prochain, celui-ci confirme qu'au travers de l'émission « Des Racines et des Ailes » un documentaire consacrera environ 7 minutes au château. Tous les bénévoles ont accueilli cette « superbe » nouvelle avec enthousiasme d'autant plus que le reportage trouvera sa place entre la Cathédrale de Strasbourg et les Marchés de Noël dans une superbe émission intitulée « L'Alsace en hiver ». Un travail est actuellement fait auprès des DNA pour relayer l'information au niveau de la presse. Le Maire souligne les reportages très qualitatifs produits par ladite émission.

- Le maire rappelle la traditionnelle réunion en direction des élus de la Communauté de Communes de Sélestat qui aura lieu le 19 novembre prochain – salle Sainte Barbe. Il invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à y participer.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe :

- Ce jeudi est organisée une sortie au « Paradis des Sources » à Soultzmatt au profit des personnes âgées de la commune. La Commune prendra à sa charge les frais de transport, chaque participant devant s'acquitter des frais d'entrée au cabaret.
- Le 30 novembre et le 1^{er} décembre prochains sera organisée la collecte de la Banque Alimentaire. L'école élémentaire ainsi que l'épicerie participeront à l'opération et les dons pourront même être remis en Mairie le Samedi 1^{er} au matin comme à l'accoutumée.
- Une formation de secourisme sera organisée les 2 et 9 février prochains et une information sera transmise aux Présidents des Associations locales pour mobiliser les membres de leur association. Les élus pourront aussi y participer. Le coût est de 60,- € par participant dont 50% du montant est pris en charge par la Commune. A l'issue sera délivré le diplôme de 1^{er} secours civique Niveau 1.
- La fête de Noël des Aînés aura lieu le 9 décembre prochain.
- La Communauté Emmaüs organisera comme à l'accoutumée un défilé avec Pères Noël et goûter à destination des enfants de la Commune.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :

- Le 05 novembre dernier a débuté le chantier de construction de l'école. Depuis une nouvelle ouverture du mur de l'enceinte de l'Alumnat a été réalisée et les travaux de branchement particulier eau et assainissement sont en cours. Le tout est conforme au planning, le gros œuvre devant débuter dès le mois de décembre.
- Rue Sainte Odile : Les marchés de travaux sont en cours de consultation.
- Luminaires leds : Les offres sont en cours d'analyse.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe :

- Les enfants du Conseil Municipal des Enfants participeront à la collecte de la Banque Alimentaire.
- Leur prochaine sortie s'effectuera au Centre d'Information des Droits de l'Homme de Sélestat et le 14 novembre les plans de la nouvelle école leur seront présentés lors d'une réunion spécifique.
- Le 11 novembre dernier, ils se sont rendus à l'EHPAD et ont distribué la tablette de chocolat aux résidents. Cette démarche est toujours fort appréciée de ces derniers.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint :

- Rappelle la nécessité d'organiser une Commission Réunie autour de la thématique des bâtiments communaux vides. Il souligne que très bientôt la commune transférera l'école élémentaire dans de nouveaux locaux et qu'un bâtiment supplémentaire sera donc vide.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère, souligne avoir déjà fait la proposition. Le Maire indique que la réunion sera programmée en début d'année.

45.8 VŒUX – DIVERS

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale :

- Rappelle l'organisation le 18 novembre d'un repas « choucroute » par l'Association des Amis d'Odile. Un grand nombre d'inscriptions ont été enregistrées sans nul doute grâce aux Journées du Patrimoine qui ont offerts une belle visibilité complémentaire à l'Association.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale :

- Informe le Conseil de la tenue le 1^{er} décembre prochain d'un marché de Noël à l'EHPAD. La matinée sera agrémentée d'un concert qui est programmé à 11 h et auquel participent les enfants de la Paroisse.
- Les commandes de décorations et couronnes peuvent d'ores et déjà être transmises et seront prises en compte jusqu'au 26 novembre.
- Concernant l'EHPAD, le Maire indique que des travaux de restructuration débuteront d'ici une semaine et dureront approximativement trois semaines.

M. Philippe SIMLER, Conseiller :

- Adresse ses remerciements à la Municipalité très présente lors de la présentation « photos » issue du concours organisé par l'Association des « Veilleurs du Ramstein » dans la perspective des 10 ans de l'Association.

Cette présentation a permis d'inaugurer un super et nouvel équipement fixée dans la salle polyvalente, à savoir un nouveau vidéoprojecteur agrémenté de son écran.

Il indique également que l'Association a accueilli samedi 10 novembre un groupe de 60 personnes composés de diverses personnalités alsaciennes regroupées autour du fondateur du bar strasbourgeois « Les 12 Apôtres », organisateur de sorties à thèmes et originales. La visite du Ramstein s'intercalait entre la thématique viticulture avec l'intervention de M. Jean-Paul SCHMITT et la gastronomie avec le Restaurant de la Hühnelmühle. Les échanges très conviviaux ont permis de trouver des soutiens nouveaux pour la manifestation de mai prochain et de nouveaux bénévoles pour les chantiers de l'Association.

M. SIMLER se déclare convaincu du potentiel existant et constitué par les deux châteaux de Scherwiller. Il ajoute que le projet de consolidation apportera beaucoup en matière d'accès et de développement des animations, et que le potentiel touristique de Scherwiller peut en tirer de belles alternatives. Une opinion largement partagée par le Maire qui indique que l'exploitation de cette idée se doit d'être creusée.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère :

- Informe le Conseil avoir été interpellée au sujet des conditions d'accueil des enfants à l'ancienne Frimousse. Aucune activité ou animation et aucun matériel n'est en place, a contrario de ce qui est développé sur le site de la Frimousse de l'Alumnat. Les enfants essayent de passer le temps comme ils le peuvent. D'un point de vue pratique, il n'y a même pas de crochets pour les vestes des enfants.

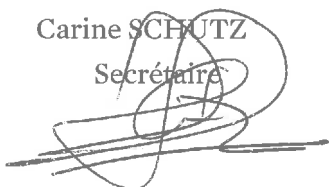
Elle demande s'il n'y aurait pas la possibilité de les rapatrier à l'Alumnat, tout du moins en fin de journée, et ainsi améliorer les conditions d'accueil qui aujourd'hui s'apparentent plutôt à du gardiennage comme le laisse entendre M. WAEGELL.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, indique avoir les mêmes retours. Le Maire intervient en indiquant que le message sera transmis pour que le nécessaire puisse être fait en relayant l'information à la Communauté de Communes de Sélestat, compétente sur le sujet du Périscolaire.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Carine SCHUTZ
Secrétaire



Olivier SOHLER
Maire

